

Formation FG21 : Construire et analyser son EPRD/ERRD – spécial CHRS

2 jours

Dernière modification le 2 octobre 2025

Présentation

Le secteur AHI connaît depuis 2023 un passage généralisé aux CPOM et à l'EPRD, en étroite articulation avec la réforme de la tarification des CHRS à compter de 2026 qui vient rendre obligatoire l'EPRD. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle avec la logique : un CPOM = un EPRD.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement en lien avec la réforme de la tarification en cours ?

Objectifs de la formation

Comprendre la logique et la démarche de l'EPRD

Connaître la réglementation applicable à l'EPRD

Savoir construire un EPRD

Utiliser l'EPRD/ERRD comme outil de pilotage

Public

Directeurs généraux, directeurs administratifs et comptables, directeurs d'ESSMS, chefs comptables, comptables, Contrôleur de gestion, RAF / DAF, Trésorier

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissance du secteur médico-social et signature d'un CPOM volontaire ou obligatoire

Programme

Introduction : enjeux et textes applicables

Panorama des réformes structurelles du secteur AHI

Réforme de la tarification des CHRS à l'horizon 2026

L'obligation de rendre un EPRD/ERRD

La généralisation progressive des CPOM pour les CHRS

Les fondamentaux de l'EPRD : l'analyse financière

Objectifs et outils d'analyse financière

Le bilan financier

Les ratios financiers de l'EPRD

La capacité d'autofinancement

Les fondamentaux de l'EPRD : la logique pluriannuelle des investissements et financements

Les composants du PPIF

Le plan de financement

Le PGFP comme document à part entière pour les CHRS

La nouvelle procédure budgétaire : de l'EPRD à l'arrêté de tarification

Principes et objectifs de l'EPRD

Le calendrier et modalités de transmission

Notification et fixation du tarif

Approbation de l'EPRD (fin de la logique d'approbation)

La construction de l'EPRD

Architecture de l'EPRD

Les étapes de l'EPRD

Synthèse du contenu du cadre normalisé EPRD

Cas pratique : élaboration de l'EPRD et analyse des résultats

L'exécution de l'EPRD et l'analyse de l'ERRD

Les ajustements budgétaires en cours d'exercice : virements de crédits et décisions modificatives

Les modalités d'affectation du résultat par l'organisme gestionnaire

Contenu de l'ERRD

Préparer son organisation à l'approche de l'EPRD : Impacts stratégiques, organisationnels et opérationnels

Le pilotage de l'EPRD (organisation)

Les nouvelles opportunités de gestion

Les nouveaux rapports de négociation avec les ATC

Les plus de la formation



Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte



Exercices de mise en situation et atelier participatif autour de la préparation d'un dialogue de gestion

Évaluation



La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas



Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

S'engager dans la contractualisation et définir sa stratégie CPOM - S9

Dates

En inter - Présentiel:

4 et 5 février 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2026

Adhérents

730 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

950 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

Une analyse précise de votre demande

Une proposition détaillée de formation

Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02